



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



**Le Recteur de la région académique de Corse,  
Chancelier des Universités**

**Rectorat  
Pôle pédagogique**

Affaire suivie par :  
Guillaume COPPIN  
Chargé de mission d'inspection  
physique-chimie  
CARDIE-CAST

Téléphone :  
06 73 32 25 23

Mél :  
guillaume.coppin@ac-corse.fr

Adresse de l'établissement :  
Rectorat de Corse  
Boulevard Pascal Rossini  
BP 808 - 20192 AJACCIO

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L312-19 ;
- Vu la note de service n° 2013-111 du 24-7-2013 ;
- Vu le projet académique 2017-2022 de la région académique de Corse

## ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> : Placé sous l'autorité du Recteur, le comité de pilotage du pôle de gouvernance « sciences et environnement » a décidé d'attribuer le niveau 1 de labellisation E3D « Etablissement en démarche de développement durable » aux écoles et établissements suivants :

-pour le premier degré

- Ecole maternelle Campanari (Bastia)
- Ecole élémentaire de Querciolo
- Ecole élémentaire Saint Jean Castelvechio (Ajaccio)
- Ecole maternelle Sœur Alphonse (Ajaccio)
- Ecole de Vero

-pour le second degré

- Collège Agnarella (Porto Vecchio)
- Collège de Calvi
- Collège de Moltifao
- Collège Padule (Ajaccio)
- Lycée Jean Nicoli (Bastia)

Article 2 : Le secrétaire général de la région académique de Corse est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Ajaccio, le 28 mai 2018

Le Recteur,

Philippe LACOMBE